

FORMATIONS 2024



Avec plus de 100 ans d'expérience, Fischbein est un leader mondial des technologies de fermeture de sacs.

Pour 2024, nous vous proposons :

- Trois offres de formation catalogue de produits FISCHBEIN
- Une offre de formation « sur mesure » pour une solution adaptée à vos besoins (contenu, localisation, durée)

Contact :



infofrance@fischbein.com



01.48.77.15.34



Nos formations sont accessibles aux personnes en situation de handicap sous réserve d'un entretien afin de sécuriser votre accessibilité. Merci de nous contacter par email à infofrance@fischbein.com ou par téléphone au 01.48.77.15.34

Maintenance préventive de la tête de couture Niveau 1



Objectif

Connaître le fonctionnement de la tête de couture et maîtriser les réglages.



Programme

- Explication sur le démontage partiel de la tête de couture et travail pratique
- Remontage et réglage de la tête de couture
- Modification des réglages et tests pratiques
- Particularités d'utilisation en fonction de l'environnement
- Conseils de notre technicien

TARIF

Prix de base : 600€
Prix estimatif qui évolue selon
vos besoins, sur devis

DUREE

1/2 journée
4 heures

DATES

Formation ouverte
toute l'année

Population ciblée :

- Les utilisateurs de la tête de couture

Pré-requis :

- Avoir une expérience en tant que technicien avec des connaissances mécaniques

Modalités de la formation :

- 100% présentiel en intra-entreprise
- Nombre de participants : de 1 à 4 maximum.

Moyens d'encadrement :

- Formateurs diplômés en tant que Techniciens Supérieurs avec plusieurs années d'expérience.

Moyens pédagogiques :

- Tests pratiques sur la machine : contrôle et essais
- Supports multimédias
- Documentation
- Etude de cas

Modalités d'évaluation :

- Tests QCM pour la partie théorique
- Grille d'évaluation pour la partie pratique

Suivi du programme :

- Liste d'émargement
- Enquête de satisfaction
- Attestation de stage



Maintenance préventive de la tête de couture Niveau 2



Objectif

Solutionner les pannes de la tête de couture et maîtriser le remplacement des pièces principales .



Programme

- Explication sur le démontage total de la tête de couture et travail pratique
- Remontage et réglage de la tête de couture
- Recherche des pannes créées par le formateur et tests pratiques
- Particularités d'utilisation en fonction de l'environnement
- Conseils de notre technicien

TARIF

Prix de base : 1200€
Prix estimatif qui évolue selon
vos besoins, sur devis

DUREE

1 journée
8 heures

DATES

Formation ouverte
toute l'année

Population ciblée :

- Les utilisateurs de la tête de couture ayant validés la formation de Niveau 1 : Maintenance préventive de la tête de couture.

Pré-requis :

- Validation de la formation de Niveau 1 : Maintenance préventive de la tête de couture.

Modalités de la formation :

- 100% présentiel en intra-entreprise
- Nombre de participants : de 1 à 4 maximum.

Moyens d'encadrement :

- Formateurs diplômés en tant que Techniciens Supérieurs avec plusieurs années d'expérience.

Moyens pédagogiques :

- Tests pratiques sur la machine : contrôle et essais
- Supports multimédias
- Documentation
- Etude de cas

Modalités d'évaluation :

- Tests QCM pour la partie théorique
- Grille d'évaluation pour la partie pratique

Suivi du programme :

- Liste d'émargement
- Enquête de satisfaction
- Attestation de stage



Maitriser la maintenance de la Portative



Objectif

Connaître le fonctionnement de la Portative et maitriser les réglages.



Programme

- Explication sur le démontage partiel de la Portative et travail pratique
- Remontage et réglage de la Portative
- Modification des réglages et tests pratiques
- Particularités d'utilisation en fonction de l'environnement
- Conseils de notre technicien

TARIF

Prix de base : 600€
Prix estimatif qui évolue selon
vos besoins, sur devis

DUREE

1/2 journée
4 heures

DATES

Formation ouverte
toute l'année

Population ciblée :

- Les utilisateurs de la Portative

Pré-requis :

- Avoir une expérience professionnelle en tant que technicien avec des connaissances techniques.

Modalités de la formation :

- 100% présentiel en intra-entreprise
- Nombre de participants : de 1 à 4 maximum.

Moyens d'encadrement :

- Formateurs diplômés en tant que Techniciens Supérieurs avec plusieurs années d'expérience.

Moyens pédagogiques :

- Tests pratiques sur la machine : contrôle et essais
- Supports multimédias
- Documentation
- Etude de cas

Modalités d'évaluation :

- Tests QCM pour la partie théorique
- Grille d'évaluation pour la partie pratique

Suivi du programme :

- Liste d'émargement
- Enquête de satisfaction
- Attestation de stage



CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE - FISCHBEIN – 28 février 2022

Toutes les ventes de Fischbein ainsi que toute autre activité commerciale menée par Fischbein sont soumises aux conditions générales ci-après, sauf s'il en a été convenu autrement par écrit entre le client de Fischbein et un représentant accrédité de Fischbein. L'envoi de la commande par le client implique son acceptation explicite des conditions générales de vente de Fischbein.

Les renseignements portés sur les catalogues, notices et listes de prix de Fischbein ne sont donnés qu'à titre indicatif et peuvent être changés sans préavis.

1. OFFRES

Nos offres sont valables durant la période spécifiée aux conditions particulières. Sans précision de durée, nos offres sont purement indicatives et ne sont pas contraignantes.

2. COMMANDES

Les commandes adressées par nos clients ne constituent une vente ferme qu'après acceptation écrite de Fischbein, même en cas de versement d'un acompte.

Aucune commande acceptée ne peut être annulée sans l'accord exprès de Fischbein. En cas d'acceptation de l'annulation, Fischbein se réserve le droit de débiteur au client les frais et débours exposés. En cas de non-respect par le client d'une seule des conditions convenues dans l'offre, la commande devient nulle de plein droit et le client devra verser à Fischbein une indemnité s'élevant à 15 % du prix de vente

Pour toute commande inférieure à 100 € hors taxes, Fischbein se réserve le droit de facturer des frais administratifs.

3. PRIX ET TRANSFERT DE PROPRIÉTÉ

Nos prix sont établis sur base de marchandises prises en nos établissements ; les frais de transport, taxes, emballage et assurances ne sont pas inclus. Nos prix sont valables jusqu'à l'échéance de l'offre.

La facture de vente est établie au moment de la mise à disposition de la marchandise, avant expédition. Le transfert de propriété s'effectue au départ des marchandises de nos établissements. Les risques de perte ou d'endommagement des biens seront toutefois intégralement assumés par le client dès lors que les marchandises sont mises à sa disposition.

4. LIVRAISON

Les délais de livraison sont donnés à titre purement indicatif et leur dépassement ne peut en aucun cas entraîner ni annulation de la commande, ni indemnité.

A défaut d'instructions particulières d'expédition par le client, Fischbein pourra faire effectuer le transport par le moyen de son choix qui semblera le plus approprié quant au prix et aux délais, sans que sa responsabilité puisse être engagée.

Lorsque Fischbein a organisé le transport, il appartient au destinataire de vérifier à l'arrivée les biens expédiés et de faire au transporteur toutes réserves et réclamations qui apparaîtraient justifiées et ce dans les 3 jours ouvrables suivant la réception des marchandises, avec copie adressée dans le même délai à Fischbein.

5. ACCEPTATION - RÉCLAMATIONS

Les marchandises sont considérées comme acceptées si aucune réclamation écrite n'est introduite dans les 5 jours ouvrables suivant leur livraison.

Les factures sont considérées comme acceptées si aucune réclamation écrite n'est introduite dans les 5 jours ouvrables suivant leur réception.

6. PAIEMENT ET INTÉRÊTS

Sauf dispositions particulières convenues par écrit, nos marchandises sont payables immédiatement à la mise à disposition.

Toute demande de paiement à terme implique l'ouverture préalable d'un compte par les services administratifs de Fischbein. Un règlement anticipé sera exigé pour la 1ère commande. Fischbein est libre de refuser l'ouverture d'un compte, de le résilier ou le réduire à tout moment sans préavis et sans avoir à motiver sa décision.

Les termes de paiement ne peuvent être retardés par le client pour quelque motif que ce soit. Le client s'interdit d'exercer un droit de rétention quelconque sur le montant du prix dû aux échéances prévues. **Ne sont acceptés que les règlements par virement bancaire.**

Toute somme non réglée à la date d'échéance sera soumise à un intérêt calculé au plus élevé des taux suivants, soit 1 % par mois soit le taux d'intérêt légal belge majoré de 2 % et ce, sans mise en demeure. Les intérêts seront calculés par quinzaine et le montant des intérêts portant sur cette période sera dû immédiatement sur simple demande de Fischbein.

En outre, si le client ne respecte pas ses obligations en vertu des conditions du contrat, Fischbein se réserve le droit de garder les marchandises qui sont en sa possession, en possession du transporteur ou de toute autre partie et de mettre un terme au contrat. Le contrat peut être résilié de manière effective par Fischbein par le biais d'un avis de résiliation signifié par courrier recommandé à l'adresse de l'acheteur. Toute marchandise livrée devra être retournée immédiatement à Fischbein. Fischbein se réserve par ailleurs le droit de réclamer une somme à titre de dommages et intérêts, égale à 15 % du prix contractuel, avec un minimum de 500 euros et un maximum de 12.500,00 euros.

En cas de changement dans le statut du client, que ce soit à la suite d'un décès, d'une faillite, d'une incapacité, de la dissolution de la société ou autre, Fischbein se réserve le droit de mettre un terme au contrat et suspendre toute livraison. Toutes les sommes dues deviennent alors immédiatement exigibles.

7. RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ

Fischbein est propriétaire du matériel livré jusqu'à son paiement complet, même si le matériel en question est transformé ou incorporé à d'autres marchandises.

Toutefois, les risques sont transférés au client dès la livraison du matériel. Le client s'engage donc à apporter tous ses soins à la garde et à la conservation du matériel et à souscrire toutes assurances afin de couvrir les dommages et sinistres susceptibles d'être causés au matériel et par celui-ci.

En cas de cessation de paiement du client, Fischbein peut revendiquer le matériel. Les acomptes antérieurement payés resteront acquis à Fischbein à titre de clause pénale.

8. GARANTIE

Fischbein garantit pendant une période 6 mois à compter de la date de la facture établie par Fischbein que l'ensemble des pièces d'équipement standard et pièces d'origine vendues sont exemptes de tout vice de matériau et de fabrication, à l'exclusion :

- des pièces d'usure telles que aiguilles, courroies, joints en caoutchouc, couteaux, pieds presseurs, pinces, barres à aiguille et boucleurs ;
- des composants électriques, électroniques, pneumatiques et informatiques.

La garantie sera annulée sans préavis si l'utilisateur lui-même ou un tiers, sauf en cas d'approbation écrite de Fischbein; procède à une réparation, une altération ou une modification de l'équipement.

La garantie de Fischbein se limitera à la réparation ou au remplacement, au choix de Fischbein, des pièces d'origine ou des pièces d'équipement qui se sont avérées défectueuses.

Dans tous les cas, la responsabilité de Fischbein sera limitée à la somme payée pour les marchandises pour lesquelles cette responsabilité pourrait être engagée.

Fischbein ne peut en aucun cas être tenu responsable d'une perte indirecte, spéciale ou subséquente (y compris la perte d'un bénéfice escompté) ou d'un dommage, quel(le) qu'il (elle) soit. Par conséquent, Fischbein ne pourra être tenu responsable :

- des frais de transport ;
- des coûts de main-d'œuvre ou autres coûts de réglage ;
- de l'installation ou tous autres travaux qui peuvent être effectués par le client sur l'équipement ou en rapport avec cet équipement.

Fischbein n'assumera aucune obligation pour honorer les garanties de quelque type que ce soit en cas de négligence ou de réglage incorrect si l'équipement n'a pas fait l'objet de la maintenance stipulée par le fabricant, si l'équipement n'a pas été utilisé conformément au manuel d'instructions du fabricant, si les conditions normales de travail, les tolérances, les limites de capacité et les recommandations stipulées par Fischbein et ses représentants n'ont pas été scrupuleusement respectées.

La garantie remplace toutes les garanties formulées ou tacites ainsi que toutes les autres obligations ou responsabilités de Fischbein concernant l'équipement vendu au client.

La garantie détermine la responsabilité absolue et exclusive de Fischbein et constituera l'unique recours de l'acheteur en cas de réclamation en dommages et intérêts liée à la vente, à la livraison, à l'installation ou à l'utilisation des produits ou des pièces de rechange Fischbein, ainsi qu'à leur conception ou leur modification pour correspondre à l'usage souhaité par l'acheteur, ou à tout défaut qui pourrait affecter ces pièces d'équipement ou ces pièces de rechange.

Toute réclamation du client dans le cadre de la présente garantie doit être portée à la connaissance de Fischbein dans les cinq jours ouvrables de l'apparition du défaut. Passé ce délai de 5 jours ouvrables, les réclamations du client au titre de la présente garantie seront irrecevables.

Le client qui achète des produits manufacturés ou distribués par Fischbein préserve Fischbein de toute réclamation et toute action à son encontre introduites par des tiers pour de tels dommages, non couverts par la présente garantie.

9. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Fischbein conserve la propriété des modèles, marque de fabrique ou de commerce, brevets, etc. quand bien même Fischbein attribuerait un droit d'usage ou de fabrication pouvant suggérer une aliénation de ces droits intellectuels.

10. COMPÉTENCE

En cas de contestation ne pouvant être réglée à l'amiable, les tribunaux de Bruxelles sont seuls compétents quels que soient les conditions de vente et le mode de paiement acceptés, même en cas d'appel en garantie ou de pluralité des défendeurs. Toutefois Fischbein se réserve le droit de porter l'action devant tout autre juridiction qui serait par ailleurs compétente en ce qui concerne les règles de procédure civile normalement applicables.